

Rapports du Comité du programme et de la coordination et des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination

(Point 16 b de l'ordre du jour)

A sa 1837^e séance, le 28 juillet 1972, le Conseil a pris acte du rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa douzième session⁹⁸, et du rapport du Président du Comité du programme et de la coordination et du Président du Comité administratif de coordination sur les réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination⁹⁹.

Nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies

(Point 16 b de l'ordre du jour)

A sa 1837^e séance, le 28 juillet 1972, le Conseil :

a) A conclu que le nouveau mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il est

⁹⁸ *Ibid.*, Supplément n° 10 (E/5186).

⁹⁹ E/5188.

envisagé dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies et durée du cycle budgétaire »¹⁰⁰ constitue une base utile pour des progrès vers l'application d'un système de budgets-programmes aux Nations Unies ;

b) A exprimé l'espoir qu'il sera possible de donner une suite à ce rapport et de l'améliorer en fonction des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le mode de présentation du budget de l'Organisation des Nations Unies et la durée du cycle budgétaire¹⁰¹ ;

c) A appelé l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées sur la question par des délégations au cours des débats qui ont eu lieu au Comité du programme et de la coordination, à sa douzième session¹⁰², et au Comité de coordination lors de la cinquante-troisième session du Conseil¹⁰³.

¹⁰⁰ A/C.5/1429 et Corr.1 et 2.

¹⁰¹ A/8739.

¹⁰² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-troisième session, Supplément n° 10 (E/5186)*, chap. VIII ; voir aussi E/AC.51/SR.372 et E/AC.51/SR.374 à 377.

¹⁰³ Voir E/AC.24/SR.440 et E/AC.24/SR.441.

RATIONALISATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

1724 (LIII). Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné, à sa cinquante-troisième session, les points 2 et 7 de son ordre du jour, portant sur la politique économique et sociale internationale et sur la coopération régionale,

Ayant pris acte des opinions exprimées au cours des débats à ladite session du Conseil,

Rappelant sa résolution 557 (XVIII) du 5 août 1954, relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil et de ses commissions, et en particulier les paragraphes 3 et 4 de la section B.II de cette résolution,

Rappelant en outre le paragraphe 3 de sa résolution 1623 (LI) du 30 juillet 1971, relative à l'organisation des travaux du Conseil, où il priait le Secrétaire général de mettre au point un ordre du jour plus rationnel qui permette d'éviter les répétitions dans la discussion et qui donne au Conseil la possibilité de porter son attention sur les questions de politique, en groupant les points de l'ordre du jour qui ont trait à des questions connexes et en prévoyant, s'il y a lieu, l'examen d'importantes ques-

tions de fond selon un cycle de planification à plus long terme,

Rappelant également le paragraphe 8 de la même résolution, où il demandait que les rapports soumis au Conseil soient orientés vers l'action,

Rappelant également le paragraphe 10 de sa résolution 1643 (LI) du 30 juillet 1971, relative à l'examen du domaine d'activité et de compétence du Comité administratif de coordination,

Convaincu de la nécessité d'une coordination accrue, afin de mettre le Conseil en mesure de mieux s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

1. *Prie* le Secrétaire général de prendre des dispositions pour que les Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et le Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, en plus des chefs de secrétariat des institutions spécialisées, y compris la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international, selon qu'il conviendra, et les chefs des autres organismes appropriés des Nations Unies, en particulier la Confé-

rence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, participent au début de la session d'été du Conseil à l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la politique économique et sociale internationale ;

2. *Considère* que les déclarations des Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et du Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, ainsi que des chefs de secrétariat des institutions spécialisées, devraient porter essentiellement sur les questions présentant un intérêt vital pour leurs régions et secteurs, qui ont des incidences importantes sur la politique économique et sociale internationale et qui nécessitent un examen et des décisions de la part du Conseil ;

3. *Recommande* au Président du Conseil économique et social de tenir, au début des sessions d'été du Conseil, des réunions périodiques du Bureau du Conseil avec le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Sous-Secrétaire général aux affaires inter-organisations, le Secrétaire du Conseil, les Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales, le Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth et, éventuellement, les Présidents des commissions économiques régionales ou leurs représentants, afin que le Conseil puisse mieux aider les commissions économiques régionales et le Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth à s'acquitter des fonctions qui leur sont imparties aux termes de leurs mandats dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement ;

4. *Demande* au Secrétaire général qu'aux sessions d'été du Conseil ;

a) Il fasse en sorte que les Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et le Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth participent, selon qu'il conviendra, aux réunions du Comité administratif de coordination et de son comité préparatoire ;

b) Il prenne les dispositions nécessaires pour que les Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales et le Directeur du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth, ou leurs représentants autorisés, participent aux réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination ;

5. *Demande en outre* que le rapport sur les réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination appelle plus particulièrement l'attention sur une ou plusieurs questions nécessitant un examen prioritaire de la part du Conseil dans le domaine de la coordination ou de l'évolution sectorielle et que le rapport sur les réunions des Secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales appelle de même l'attention sur les problèmes de coopération régionale qui nécessitent des décisions de politique générale de la part du Conseil ;

6. *Décide* que le point de l'ordre du jour relatif à la discussion générale portera le nouveau libellé suivant : « Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle ».

1836^e séance plénière
28 juillet 1972

1730 (LIII). Rationalisation des travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant l'obligation continue qui lui incombe d'envisager l'amélioration des méthodes de travail conformément à la résolution 2579 (XXIV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1969, intitulée « Rapport définitif du Comité élargi du programme et de la coordination »,

Conscient de la nécessité permanente de renforcer son mécanisme de coordination et de le rendre plus compact,

Reconnaissant que le problème de la documentation est imputable au calendrier des réunions du Conseil, de ses comités et commissions subsidiaires, des organes connexes et autres organismes des Nations Unies s'occupant du développement social et économique, calendrier qui est anormalement chargé et dont ce problème accentue encore les inconvénients,

Reconnaissant en outre que, parallèlement à la création de nouveaux organes subsidiaires au cours des dernières années, il n'y a eu aucun réexamen de la répartition des tâches entre l'ensemble des organes subsidiaires,

1. *Demande instamment* que soient strictement observées les résolutions qu'il a adoptées à sa cinquante et unième session au sujet des mesures visant à améliorer l'organisation des travaux du Conseil [résolutions 1621 (LI) à 1624 (LI) du 30 juillet 1971] ;

2. *Constitue* un groupe de travail, auquel pourront participer tous les Gouvernements des Etats membres des comités de session du Conseil qui auront manifesté pour le 10 janvier 1973 le désir d'en faire partie et qui se réunira initialement pendant au maximum 10 jours ouvrables après les séances consacrées par le Conseil à l'organisation de ses travaux en janvier 1973, pour examiner le mandat de tous les comités, commissions et autres organes subsidiaires du Conseil, pour déterminer si les tâches de tous ces organes peuvent être réaménagées de manière à réduire le nombre desdits organes sans porter préjudice à l'accomplissement de ces tâches, pour déterminer si un organe quelconque est désormais en droit de se réunir plus fréquemment que ne le permet la norme actuelle d'une réunion tous les deux ans, pour examiner si un intervalle supérieur à deux ans conviendrait dans le cas de tel ou tel organe et pour rendre compte au Conseil, à sa cinquante-quatrième session, de ses conclusions et de ses recommandations éventuelles sur ces questions ;

3. *Transmet* au Groupe de travail toutes les propositions pertinentes qui ont été présentées au Groupe de